

Droit des associations facturation familiale

Par Mamyloup, le 02/07/2008 à 14:36

Bonjour,

En qualité de vice-présidente d'une association, puis-je faire appel à un membre de ma famille (fils ou neuveu)pour la commande d'un service (création de site web et application logicielle) contre rémunération (donc avec facturation) ?

Si oui, dois-je faire jouer la concurrence avec des devis ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.